

Distribution limitée

WHC-05/29.COM/11C

Paris, 15 juin 2005

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-neuvième session

Durban, Afrique du Sud
10-17 juillet 2005

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11C. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique pour l'Afrique 2002-2005 et AFRICA 2009

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état d'avancement des recommandations du Programme d'action pour le suivi périodique à moyen terme contenu dans le rapport périodique pour la région Afrique, présenté et adopté en conformité avec les recommandations du Comité du patrimoine mondial lors de sa 26^e session (Budapest, 2002).

Ce document a pour objectif d'évaluer **la mise en œuvre du plan d'action** et de présenter les actions majeures entreprises pour la protection et la conservation du patrimoine pour **la région Afrique entre 2002 et 2005** conformément à la décision **7 EXT.COM 5C**.

Voir aussi le document WHC-05/29COM/16

Projet de décision : 29 COM 11C , voir point V

TABLE DES MATIÈRES

Le document est organisé de la manière suivante : une **première partie** reprenant le calendrier de mise en œuvre des recommandations du Suivi périodique qui comprenait cinq principaux objectifs ; une **seconde partie** présentant toutes les activités entreprises en partenariat avec l'ICCRROM dans le cadre d'AFRICA 2009 ; ainsi qu'une **troisième partie** proposant les défis et objectifs à atteindre pour la région Afrique.

I. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action du rapport périodique pour l'Afrique 2002-2005

A. Plan d'action et calendrier de mise en œuvre des recommandations.

B. Activités entreprises par le Centre du patrimoine mondial et les États Parties à la *Convention* d'Afrique subsaharienne suivant les cinq principaux objectifs :

- a) Adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ;
- b) Instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant de moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent ;
- c) Développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'interventions qui permettent à un État partie de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel ;
- d) Prendre des mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la revitalisation de ce patrimoine ;
- e) Favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel et encourager la recherche scientifique dans ce domaine.

II. AFRICA 2009, mise en œuvre de la Stratégie globale et suivi de rapports périodiques en Afrique

A. Contexte

B. Principes de base

C. Structure et partenaires

D. Activités associées à la promotion de la Stratégie globale du patrimoine mondial et au suivi du processus d'établissement de rapports périodiques

E. Quelques exemples de résultats obtenu par le Programme de 1998 à 2004

III. Défis et objectifs pour l'Afrique

IV. Proposition de budgets pour 2006-2007

A. AFRICA 2009

B. Programme régional pour la Nature

V. Projet de décision

INTRODUCTION

La situation globale de la *Convention du patrimoine mondial* en Afrique subsaharienne est la suivante : **40 États parties** ont ratifié la *Convention du patrimoine mondial* sur les **46 États membres** de l'UNESCO issus de cette Région. Sur ces 40 États Parties d'Afrique subsaharienne, **24 pays** ont un total de **63 biens sur 788** sur la Liste du patrimoine mondial, **soit 8%** des biens inscrits.

Les 63 biens d'Afrique subsaharienne se répartissent en 31 biens naturels, 30 biens culturels et 2 biens mixtes, présentant une proportion inverse du reste du monde où les sites culturels sont largement majoritaires. L'Afrique subsaharienne compte 14 biens sur les 35 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, soit 40 % de l'effectif de cette liste. Près d'un site africain sur quatre est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Toutefois, il faut constater que la situation globale du patrimoine en Afrique s'améliore grâce à la mise en œuvre de la Stratégie globale qui a permis une prise de conscience des États et des gestionnaires de sites, de définir de nouvelles catégories de patrimoine adaptées aux particularités culturelles de l'Afrique (paysages culturels, itinéraires, architecture vernaculaire, sites technologiques, etc.), de systématiser le dépôt de listes indicatives, d'accroître l'adhésion des États africains à la *Convention* et de réaliser de nouvelles inscriptions de sites.

I. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action du rapport périodique pour l'Afrique 2002-2005

A. Plan d'action et calendrier de mise en œuvre des recommandations* :

Recommandations	début	2003	2004	2005	2006	2007
<i>(a) Adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale :</i>						
Planification complémentaire au niveau des sites	2002	2003				
Instauration d'une journée mondiale du patrimoine mondial	2002	2003				
Visites scolaires des sites du patrimoine mondial et programmes éducatifs	2002	2003	2004	2005		2007
Instauration d'une « Journée du site »	2002	2003				
Recenser les expériences de gestion participative et réaliser une plaquette	2002	2003	2004			2007
Analyse des causes du succès économique de certains sites	2002	2003	2004			2007
Faciliter l'accès aux handicapés sur les sites	2002	2003	2004			2007
Elaboration de stratégies nationales	2002	2003	2004	2005		2007
Participation des populations locales aux processus d'inscription	2002	2003	2004	2005		2007
Actualisation de la déclaration de valeur pour les sites inscrits avant 1994	2002	2003	2004	2005		2007
Séminaire régional sur la diversification de la gestion participative et le développement économique		2003				2007
Coopération interafricaine pour la conservation		2003	2004	2005	2006	2007

* basés sur le calendrier indicatif de réalisation pour le programme d'action pour le suivi périodique à moyen terme comme proposé dans le rapport périodique pour l'Afrique (*WHC-02/26.COM/16*) et le rapport du suivi périodique de la *Convention du patrimoine mondial*, Région Afrique (2002), Cahier du patrimoine mondial n.3, 2003, p. 66-68.

Recommandations	début	2003	2004	2005	2006	2007
Documentation de la section I du formulaire par tous les États parties			2004			2007
Réflexion pour l'actualisation des structures administratives des sites			2004			2007
Création de zones tampons pour les sites soumis à de fortes pressions			2004	2005		2007
Actualisation des moyens de suivi			2004	2005	2006	2007
Autonomisation des structures de gestion des biens inscrits			2004	2005	2006	2007
Réactualisation des dossiers d'inscription antérieurs à 1990			2004	2005	2006	2007
Actualisation des critères d'inscription des sites			2004	2005	2006	2007
(b) Instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent :						
Comités scientifiques des sites	2002	2003	2004			2007
Création d'un SIG au Centre du patrimoine mondial	2002	2003	2004	2005		2007
Création de "Comités Nationaux pour la Convention du Patrimoine Mondial"			2004	2005		2007
(c) Développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'interventions qui permettent à un État de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel :						
Réseau africain de gestionnaires de sites et nouvelles technologies de l'information	2002	2003	2004			2007
Indicateurs de tendance pour les risques naturels et anthropiques	2002	2003	2004	2005		2007
Jumelage des sites du patrimoine mondial avec des organismes de recherche	2002	2003	2004	2005		2007
Elaboration de stratégies de prévention des risques naturels ou anthropiques			2004	2005	2006	2007
Plan de réaction aux catastrophes naturelles			2004	2005	2006	2007
(d) Prendre des mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine :						
Documentation : Duplicata du dossier d'inscription	2002	2003				
Plans des sites	2002	2003				
Assistance préparatoire à l'élaboration des listes indicatives	2002	2003	2004	2005		2007
Evaluation et actualisation des plans de gestion			2004			
Moyens de mise en œuvre des mesures de conservation des sites	2002	2003	2004	2005		2007
Création d'un Fonds du patrimoine africain			2004	2005	2006	2007

Recommandations	début	2003	2004	2005	2006	2007
(e) Favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel et encourager la recherche scientifique dans ce domaine :						
Formation aux plans de gestion		2003				
Séminaire régional sur les notions de déclaration de valeur et les principes et critères de l'authenticité – intégrité			2004			
Formation sur la gestion des risques naturels ou anthropiques			2004			
Formation aux techniques du Suivi périodique			2004			

B. Activités entreprises par le Centre du patrimoine mondial et les États parties à la Convention en Afrique subsaharienne selon les cinq principaux objectifs

- a) Adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale

i. Coopération Interafricaine pour la conservation (2003 à 2007)

1. Le projet **Renforcement des Capacités et Développement institutionnel** a été financé par le gouvernement italien, par l'intermédiaire de son fonds en dépôt à l'UNESCO. Cette activité avait pour but de renforcer les capacités humaines et institutionnelles de certains pays d'Afrique australe (Botswana, Malawi, Namibie, Zimbabwe, Zambie) et d'Afrique de l'Est (Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Soudan, et Tanzanie). L'objectif de ce projet était de fournir un ensemble d'outils efficaces aux experts sélectionnés, afin d'améliorer leur compréhension de la *Convention* de 1972 (Phase I) aux fins de la mettre en œuvre dans le cadre d'un Plan d'action national (Phase II).

La première phase de ce projet a consisté en l'organisation de deux séminaires sous-régionaux qui se sont tenus à Windhoek (Namibie, du 10 au 20 septembre 2001) et à Kampala (Ouganda, du 11 au 22 février 2002).

La deuxième phase a permis d'organiser des séminaires nationaux en vue de la préparation et de l'adoption d'un Plan d'action national qui définit le cadre de la mise en œuvre de la *Convention*. La majorité des pays participant aux réunions de Windhoek et Kampala ont organisé un séminaire national.

Le bilan de cette activité peut être considéré comme globalement positif car ses objectifs ont été atteints malgré les difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre. Des experts africains ont été formés et sensibilisés à la *Convention* de 1972. Un manuel de formation développé a servi de base aux travaux des différents séminaires nationaux et sa plus grande diffusion est envisagée. Plusieurs Agences nationales se sont engagées à se conformer avec l'article V de la *Convention* ; des Comités nationaux du patrimoine mondial se sont formés dans la majorité des pays concernés par cette activité. Chaque Comité joue le rôle de point focal en matière de *Convention* de 1972 dans son pays. Enfin sur les cinq (5) pays représentés à Windhoek, quatre (4) ont adopté ou vont adopter incessamment des Plans d'action nationaux.

Le Centre du patrimoine mondial va coopérer avec le PNUE au Projet, nouvellement financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), intitulé « **Aborder les activités basées sur terre dans l'Océan Indien occidental** » (**WIO-LaB**) pour les pays signataires de la **Convention de Nairobi** et concernant 8 pays : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles et Tanzanie. On peut espérer que cette coopération permettra, par un renforcement des capacités, d'encourager les États parties de l'Océan Indien occidental à identifier des sites marins transfrontaliers pour une éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Les objectifs de ce projet du FEM sont les suivants :

- 1) Réduire la pression sur l'écosystème en améliorant la qualité de l'eau et des sédiments ;
- 2) Renforcer la base juridique régionale pour lutter contre les sources de pollution terrestres par un Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA) ; et
- 3) Développer les capacités régionales et renforcer les institutions en vue d'un développement durable, moins polluant. Une analyse-diagnostic préliminaire (TDA) et un Programme d'action stratégique préliminaire ont été préparés. L'ensemble du projet du FEM va terminer une analyse-diagnostic adaptée à la géographie, un Programme d'action précis (SAP) proposant des réformes de politique générale, de réglementation et des institutions, et les investissements nécessaires pour les problèmes transfrontaliers et les zones de biomes importants qui sont en état de déclin.

2. Stratégie globale et équilibre de la Liste du patrimoine mondial : une réunion régionale, Patrimoine moderne – Afrique, s'est tenue à Asmara (Érythrée, 4-7 mars 2004) en collaboration avec le gouvernement érythréen, AFRICA 2009, l'ICOMOS, DOCOMOMO International, mAAN (modern Asian Architecture Network) et le Bureau national suédois du patrimoine, avec le soutien financier du gouvernement néerlandais.
3. Une session spéciale « Villes africaines et patrimoine », a été organisée à Yaoundé (Cameroun) à l'occasion du Sommet panafricain des maires AFRICITES (04 décembre 2003). Elle a été organisée en collaboration avec le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM);
4. Parmi les activités et réunions destinées à garantir la conservation effective des biens du patrimoine mondial citons également deux réunions des Villes du patrimoine mondial pour l'Afrique orientale : Zanzibar (Tanzanie, 30-31 juillet 2003) et Lamu (Kenya, 8-11 mars 2004). Une troisième réunion a eu lieu le 11 et 12 octobre 2004 à Zanzibar, Tanzanie, ayant pour thème « Une ville du patrimoine mondial vivante ».

ii. Jeunesse et éducation

5. Dans le cadre du projet spécial de l'UNESCO « Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial », faisant suite aux manifestations de 1996 (Forum de jeunes africains sur le patrimoine mondial, Victoria Falls, Zimbabwe) et de 1999 (Atelier sous-régional de formation des professeurs à l'éducation au patrimoine mondial, Malawi).

Les activités menées en exécution des recommandations de la réunion de planification de l'éducation au patrimoine mondial (7 mars 2003, siège de l'UNESCO) ont inclus un stage de développement des compétences pour l'Afrique Orientale et Centrale (Mont Kenya, Kenya, 19-23 avril 2004).

Le Kit à l'usage des enseignants « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » a été publié en 2004 en Kiswahili. Les enseignants d'Afrique de l'Est et Centrale ont été formés lors d'un atelier sous-régional qui s'est tenu à Zanzibar, en Tanzanie, du 14 au 16 mars 2005.

iii. Ratification de la *Convention du patrimoine mondial*

6. Le Centre poursuit ses efforts pour encourager les six États membres de l'UNESCO, Djibouti, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Sao Tome et Principe, Somalie et Swaziland, à ratifier la *Convention*. Toutefois depuis le lancement de la Stratégie globale en 1994, dix nouveaux pays africains ont ratifié la *Convention* : Afrique du Sud (1997), Botswana (1998), Tchad (1999), Comores (2000), Namibie (2000), Rwanda (2000), Érythrée (2001), Liberia (2002), Lesotho (2003) et Sierra Leone (2005). Il est aussi très important de souligner que depuis 1994, 23 biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans 14 États parties à la *Convention*.

iv. Élaboration de stratégies nationales

7. Une réunion sous-régionale a été organisée dans l'Océan Indien (Mahé, Seychelles) du 19 au 23 février 2004, par le Bureau de l'UNESCO de Dar-Es-Salaam. Cette réunion, tenue dans le cadre de la visite du Directeur Général de l'UNESCO, avait pour but de permettre aux pays concernés (Comores, Maurice, Seychelles, Tanzanie et Madagascar) d'établir une stratégie commune pour promouvoir et préserver le patrimoine culturel dans l'Océan Indien ;
8. Les techniques d'élaboration de stratégies nationales ont également été développées dans le cadre des enseignements du Module III du Programme Africa Nature (Dakar, Sénégal, mai 2004) auquel participaient douze Directeurs nationaux d'aires protégées.

v. Participation des populations locales aux processus d'inscription (2002 à 2007)

9. Ce point est généralement mis en œuvre dans tous les dossiers d'inscription de biens déposés depuis 2001. Des réunions avec les populations locales ont eu lieu en marge de la préparation des dossiers de propositions d'inscription pour les paysages culturels de Mapungubwe, Site des hominidés fossiles de Sterkfontein, Swartkrans, Kromdraai et les environs et la Zone Humide de Sainte-Lucie (Afrique du Sud), les Ruines de Loropéni (Burkina-Faso), Koutammakou-le Pays des Batammariba (Togo), les sites Mégalithiques (Sénégal et Gambie), Twyfelfontein (Namibie), les Monts Matobo (Zimbabwe), les Iles Saint James (Gambie), le Tombeau des Askia (Mali), les gravures rupestres de Kondoa (Tanzanie), les Paysages culturels d'Osun-Oso (Nigeria) et les parcs nationaux de Lopé-Okanda et de Minkébé (Gabon).

Il serait souhaitable que la même participation populaire soit systématiquement associée à l'élaboration des Listes indicatives.

vi. Actualisation des structures administratives des biens et autonomisation des structures de gestion des biens inscrits

10. Ce point a connu un début d'application. Quelques pays africains disposent désormais d'une structure de gestion autonome pour leurs biens (ANGAP à Madagascar, CENAGREF au Bénin, ICCN en République démocratique du Congo) et certains biens sont gérés comme Etablissements Publics ayant une certaine autonomie (biens naturels du Mali, Bénin, Madagascar).

Cependant, l'observation, par les États, d'engagements inclus dans le dossier d'inscription est souvent longue, comme à la colline royale d'Ambohimanga (Madagascar), où trois ans après l'inscription du bien, la structure autonome prévue (OSCAR) devrait être renforcée.

b) Instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant de moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent

i. Création de « Comités nationaux pour la Convention du patrimoine mondial » (2004 à 2005)

11. Le processus de création de Comités nationaux pour la *Convention du patrimoine mondial* est enclenché. Depuis 2002, douze pays d'Afrique subsaharienne ont créé de tels comités (Afrique du Sud, Burkina Faso, Gabon, Kenya, Madagascar, Mali, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo).

ii. Comités scientifiques des biens

12. Seule, la Colline Royale d'Ambohimanga, bien du patrimoine mondial situé à Madagascar, dispose d'un tel comité depuis 2001.

iii. Création d'un service local de protection d'un nouveau bien du patrimoine mondial

13. En 2004, le gouvernement togolais a créé un service local de conservation pour la protection et la gestion du nouveau bien du patrimoine mondial de Koutammakou, le Pays des Batammariba.

c) Développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'interventions qui permettent à un État de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel

i. Réseaux africains de gestionnaire de site et de nouvelles technologies de l'Information

14. La création d'un réseau de gestionnaires de biens africains avait été amorcée lors des réunions préparatoires du premier suivi périodique (Dakar, Addis-Abeba). Cette activité a été poursuivie dans le cadre des sessions de formation des programmes AFRICA 2009 et Africa Nature. Dans ce dernier programme, le réseau a été étendu aux directeurs nationaux d'aires protégées en Afrique francophone. Les pays africains anglophones seront associés au processus lors de la seconde session en septembre 2005. La mise en place de 42 sites Internet pour des biens du patrimoine mondial en Afrique a été constatée. Cependant, le fonctionnement optimal de tels réseaux n'est pas spontané : leur dynamisation demande à être entretenue et le rôle d'un modérateur ou coordinateur devrait être envisagé et défini.

ALUKA- Sites et paysages du patrimoine culturel africain

Le Centre du patrimoine mondial coopère avec l'initiative « *Sites et paysages du patrimoine culturel africain* » (*Aluka*) sur un projet des Universités de New York, Etats-Unis d'Amérique, et du Cap, Afrique du Sud.

L'objectif d'*Aluka* est de fournir et de soutenir une base de données spécialisée durable et en ligne dont le contenu sera important pour la recherche et l'enseignement en Afrique et dans le reste de la communauté internationale. Les sites et paysages du patrimoine culturel africain vont réunir des ressources documentaires spécialisées de qualité, jusque là largement dispersées, qui seront traitées et numérisées selon les recommandations d'éminents chercheurs d'Afrique et d'ailleurs. Cette base de données va donc rassembler des archives électroniques intéressantes pour la recherche, et souvent rares, et les rendre consultables dans le monde entier.

Le contenu de cet ensemble sera organisé selon les sites et paysages culturels d’Afrique. Jusqu’ici, *Aluka* a choisi des sites en Tanzanie (Kilwa Kisiwani), Éthiopie (Axoum et Lalibela) et a proposé des sites comme les Châteaux d’Elmina et les Bâtiments traditionnels ashanti au Ghana, les Mosquées de Djenné et Tombouctou au Mali, tous classés patrimoine mondial. D’autres éventuels futurs sites incluront le Grand Zimbabwe (Zimbabwe), les Paysages culturels de Sukur (Nigeria) et les sites de la région de Napatan au Soudan.

ii. Jumelage des biens du patrimoine mondial

15. L’Ile de Mozambique (Mozambique), Zanzibar (Tanzanie) et Lamu (Kenya) ont développé, en coopération avec l’Organisation des villes du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, la Ville de Bergen (Norvège) et l’Agence suédoise pour le développement international (ASDI), un réseau de villes.

De même, un projet pilote a été mis en place conjointement entre les municipalités de Bergen et de l’Ile de Mozambique. Ce projet pilote a été financé par l’Agence norvégienne de coopération et de développement (NORAD).

16. Dans le cadre de la Convention France-UNESCO de nombreuses collaborations et jumelages ont été mis en place entre les villes françaises et certaines villes du patrimoine mondial, tels que : Saint-Louis (Sénégal) et Lille métropole (France), les villes anciennes de Djenné (Mali) et la ville de Leiden (Pays-Bas), ainsi que Tombouctou (Mali) et Saintes (France). De nombreuses villes africaines, inscrites sur les Listes indicatives, travaillent en partenariat avec la Convention France-UNESCO, c’est le cas de Ouidah et Porto-Novo, au Bénin, qui sont respectivement jumelées avec Melun et Lyon.

iii. Activité spéciale d’aide au patrimoine mondial en République démocratique du Congo (RDC)

17. Le principal objectif du lancement de l’événement « *CONGO – un patrimoine en danger. Protégeons les merveilles de la République démocratique du Congo* » était de faire le bilan de quatre années de travail de l’UNESCO et de ses partenaires dans une RDC emprise à un conflit armé impliquant de nombreux autres pays Africains.

Quatre années aux cours desquelles le Centre du Patrimoine mondial de l’UNESCO avec l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), les ONG et autres organismes de coopération (le Programme international de Conservation des Gorilles (PICG), le Fonds mondial pour la nature (WWF), la Wildlife Conservation Society (WCS), l’International Rhino Foundation (IRF), Fauna et Flora International (FFI), African Wildlife Foundation (AWF), Gilman International Conservation (GIC), la Coopération Technique Allemande (GTZ), la Société Zoologique de Milwaukee (ZSM) et la Société Zoologique de Londres (ZSL) ont œuvré pour la sauvegarde de l’intégrité des biens du patrimoine mondial en RDC.

De plus, à travers la présentation du bilan positif de la phase I du projet UNESCO – UNF, il s’agissait également de réunir des fonds additionnels pour financer la mise en œuvre de la phase II du projet et la pérennisation des résultats obtenus.

18. Cet événement, qui s’insère dans le cadre plus large de la stratégie conjointe élaborée par la RDC et l’UNESCO pour soutenir ce pays dans sa reconstruction en période post conflit, devait également être l’occasion pour le nouveau gouvernement congolais de marquer son engagement en faveur de la sauvegarde des biens du patrimoine mondial. Enfin, « l’événement Congo » devait également présenter à la communauté internationale un visage encore méconnu de la République démocratique du Congo, se démarquant du cliché habituel de guerre et d’instabilité politique : la richesse et la diversité de son patrimoine naturel et culturel à travers une grande exposition « *CONGO – Nature et culture en République Démocratique du Congo* » financée par

le gouvernement de Belgique.

19. L'atelier technique (13-14 septembre 2004) a réuni l'ensemble des représentants des organismes de conservation travaillant en République Démocratique du Congo ainsi que de nombreux autres partenaires avec lesquels l'UNESCO coopère dans le cadre des initiatives « Projet de survie des grands singes » (en collaboration avec le PNUE) et « Utilisation des technologies de l'espace comme support à la *Convention du patrimoine mondial* » en collaboration avec l'Agence Spatiale Européenne et le Service de la Politique Scientifique Belge. En outre, ces experts ont eu l'occasion de discuter des résultats du projet UNESCO-UNF et de ratifier un plan d'action à mettre en œuvre pour sa 2e phase.
20. Le Forum consacré au secteur privé « *Partenaires pour le patrimoine en République Démocratique du Congo* » (15 septembre 2004) a également été un véritable succès : 20 sociétés, représentant essentiellement les secteurs minier, forestier, pétrolier, touristique et financier y étaient représentées. Le débat entre les représentants du secteur privé, les organisations de conservation et les représentants du gouvernement congolais a été très constructif. Il a notamment permis aux entreprises de s'exprimer et de faire état des difficultés auxquelles elles ont été ou sont confrontées mais ont également et particulièrement reconnu l'importance de préserver le patrimoine mondial de la République démocratique du Congo, qui est le bien commun de l'humanité. L'idée de créer une plate-forme de coordination pour continuer les échanges entre les organisations de conservation et le secteur privé a été proposée et adoptée par les participants.
21. La conférence internationale (16-17 septembre 2004) peut également être considérée comme une réussite. Outre une forte délégation de membres du gouvernement congolais, de nombreuses autres organisations avaient envoyé des représentants comme d'autres agences des Nations Unies (PNUD), d'organismes multilatéraux (Banque mondiale, OCDE, Union Européenne) et bilatéraux (Belgique, Allemagne, France, Italie) ainsi que des Secrétariats des autres Conventions internationales traitant de la conservation de la biodiversité (CITES, CBD, CMS), ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales, telles que WWF international, Wildlife Conservation Society, l'International Rhino Foundation, Conservation International ou encore Fauna et Flora International.

iv. Prévention des risques naturels et anthropiques

22. Recherche d'indicateurs de tendance, élaboration de stratégies de prévention des risques naturels ou anthropique et plan de réaction aux catastrophes naturelles font partie du programme du module II du programme Africa Nature. Ce programme a été suivi en 2004 par 15 gestionnaires de biens (la seconde session, anglophone, se tiendra en septembre 2005). L'importance de la prise en compte et de la résolution des risques naturels a une fois de plus été démontrée au regard des dégâts causés par le Tsunami de décembre 2004 qui a également touché l'Afrique, causant des dégâts aux Seychelles, au Kenya en Tanzanie et en Somalie.
23. Il paraît nécessaire de développer à ce niveau une collaboration plus active entre l'Unité Afrique et la Division des Sciences de l'UNESCO en charge de la Prévention des risques naturels, notamment avec la Commission Océanographique Intergouvernementale. Ceci est d'autant plus nécessaire que les pays riverains de l'Océan Indien sont régulièrement victimes de cyclones (dégâts à Ambohimanga en 2002) et que les changements climatiques globaux risquent d'amplifier les effets de la sécheresse en Afrique sahélienne.

- d) Prendre des mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine

i. Documentation : Duplicata du dossier d'inscription (2002 à 2003)

24. Le Centre du patrimoine mondial a envoyé une copie électronique du dossier d'inscription de leur site aux gestionnaires de biens participant à la première session du Programme Africa Nature.

ii. Assistance préparatoire aux inventaires nationaux de patrimoine et à l'élaboration des Listes indicatives (2002 à 2005)

25. Des missions d'experts ont eu lieu dans quatre pays pour renforcer les compétences en matière d'inventaire des biens patrimoniaux en Afrique dans la perspective d'établir des Listes indicatives (2003–2004).

Le processus d'élaboration/révision de Listes indicatives se poursuit : 28 États sur 40 ont déposé une Liste indicative et 6 ont révisé leur liste depuis 2001. La situation demeure préoccupante en **Afrique Centrale** (5/9) et pour les **îles de l'Océan Indien** (2/4) où plus de 50% des États parties n'ont pas encore déposé de Liste indicative. Un effort particulier doit donc être déployé vers ces deux régions pour en améliorer la représentativité.

Dans le détail, l'ensemble actuel de Listes indicatives de l'Afrique subsaharienne comprend 137 biens répartis en 91 biens culturels, 27 naturels et 19 mixtes. En tenant compte des inscriptions déjà réalisées, cela conduirait à terme à doter l'Afrique subsaharienne d'un ensemble de 200 biens dont 121 culturels, 58 naturels et 21 mixtes. Ceci correspondrait à une meilleure prise en compte du patrimoine culturel des peuples africains et à une appropriation de leur culture par ces États.

De ce fait, en intégrant mieux nature et culture, le patrimoine de l'Afrique ne se limitera plus à un ensemble de réserves naturelles, mais deviendra progressivement un patrimoine mondial traduisant et reconnaissant la très longue influence des populations humaines sur les écosystèmes et leurs constituants. A terme, l'Afrique pourrait disposer de dix pour cent de biens mixtes, ce qui représentera un score bien supérieur à celui de la Liste actuelle du patrimoine mondial (mixte/total = 3%).

26. Pour plus d'informations sur les activités relatives au patrimoine culturel et à la préparation d'inventaires nationaux et de Listes indicatives, voir la section 2 du Programme AFRICA 2009.

	Etat partie	Budget alloué par le Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de propositions d'inscription ou de Listes indicatives pour la période 2002-2004	Montant en dollars EU	Montant annuel en dollars EU
2002	Gabon	Préparation d'un dossier d'inscription	20 000	62 953
	Kenya	Préparation d'un dossier d'inscription	12 870	
	Malawi	Préparation d'un dossier d'inscription	16 000	
	Malawi	Préparation d'un dossier d'inscription	14 083	
	Bénin	Préparation d'un dossier d'inscription	15 000	
	Cap-Vert	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	35 000	
	Ethiopie	Préparation d'un dossier d'inscription	20 000	
	Madagascar	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	20 000	

2003	Malawi	Préparation d'un dossier d'inscription	19 430	203 430
	Ile Maurice	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	14 000	
	Niger	Préparation d'un dossier d'inscription	30 000	
	Niger	Préparation d'un dossier d'inscription (interrégional)	30 000	
	Rwanda	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	20 000	
2004	Afrique du Sud	Préparation d'un dossier d'inscription	20 000	188 580
	Burkina Faso	Préparation d'un dossier d'inscription	20 000	
	Comores	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	19 990	
	Gabon	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	16 000	
	Gambie	Préparation d'un dossier d'inscription	12 900	
	Kenya	Préparation d'un dossier d'inscription	16 500	
	Ile Maurice	Préparation d'un dossier d'inscription	17 487	
	Niger	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	18 500	
	Sénégal	Préparation d'un dossier d'inscription	9 984	
	Sénégal	Préparation ou mise à jour de la Liste Indicative	17 925	
	Tanzanie	Préparation d'un dossier d'inscription	19 294	

iii. Cadres juridiques du patrimoine culturel

27. Concernant le patrimoine culturel, des efforts ont été faits, par le biais du Programme AFRICA 2009, pour étudier les moyens de renforcer la protection juridique du patrimoine culturel. Pour plus d'informations, voir la section 2 du présent document.

iv. Le Congrès mondial des parcs et la promotion des biens transfrontaliers

28. Une « Réunion interafricaine sur la définition et la mise en oeuvre de plans de gestion pour les biens naturels transfrontaliers classés ou en cours de classement au patrimoine mondial » a été organisée en marge du Congrès mondial des Parcs nationaux (Durban, Afrique du Sud, 8-17 septembre 2003) de la CMAP/UICN. Ce Forum mondial a été l'occasion d'esquisser des stratégies pour une action globale, de développer un partenariat centré sur l'Afrique mais surtout de discuter et de se mettre d'accord sur des solutions aux problèmes actuels et futurs des Parcs nationaux. L'objectif de cette session était de passer en revue le réseau des intervenants en matière de patrimoine mondial naturel, de démontrer le potentiel des biens du patrimoine mondial transfrontaliers, d'étudier et d'analyser un certain nombre de cas d'études de coopération transfrontalière dans les biens du patrimoine mondial afin d'en tirer les leçons et les avantages, ainsi que de passer en revue les perspectives qu'offre la *Convention du patrimoine mondial* afin de développer des zones protégées transfrontalières.
29. Parmi les projets importants de biens transfrontaliers en Afrique, notons dans le domaine naturel, le projet de site tripartite (Bénin, Burkina Faso, Niger) dans la région des savanes soudano-sahéliennes Parc du W du Niger, le projet d'extension du site naturel du patrimoine mondial du « Niokolo-Koba » au Sénégal au « Niokolo-Badiar » en Guinée.

Ainsi que la nouvelle proposition d'extension du Parc National des Virunga, en République Démocratique du Congo, à l'ensemble des Aires Protégées de la sous-région qui comprend les sites suivants : la Forêt Impénétrable de Bwindi, bien du patrimoine mondial, le parc national des gorilles de Mgahinga en Ouganda et le Parc National des Volcans au Rwanda.

30. Le projet culturel des Itinéraires caravaniers transsahariens a été lancé au cours d'une réunion à Niamey, au Niger, en novembre 2004, avec la participation du Directeur général de l'UNESCO, et à laquelle participaient dix pays des régions arabe et africaine.

31. Dans le cadre du Suivi de « 2004 : L'année internationale pour la commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition », le Centre poursuit sa collaboration avec les États parties afin d'encourager l'inscription de biens liés à la Route de l'esclave en Afrique et de par le monde. Ainsi, en 2003, l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI) a financé la Conférence internationale qui s'est tenue à Bagamoyo, en Tanzanie, sur la Route des Esclaves en Afrique de l'Est et Centrale. Ce dossier d'inscription en série devrait être soumis au Centre du patrimoine mondial dans le courant de l'année 2006.

v. Création d'un Fonds du patrimoine africain (2004 à 2007)

32. A l'issue de la première session du programme *Africa Nature* lors de la Réunion des directeurs nationaux, qui s'est tenue au Sénégal en juin 2004, l'une des principales recommandations a été de : « Réaliser une étude de faisabilité des modalités de création d'un Fonds du patrimoine africain avec l'organisation d'un forum international à l'intention des décideurs des pays africains et de la communauté internationale, et notamment des bailleurs de fonds, pour valider les résultats de l'étude de faisabilité et pour réunir les ressources nécessaires. »

Réunion d'experts africains au Cap, Afrique du Sud

Deux réunions parallèles, mais associées, se sont récemment tenues au Cap, Afrique du Sud : la première était un atelier sur « Les experts africains du patrimoine mondial » (15-18 mars 2005) et la seconde s'intitulait « Vers un Fonds du patrimoine mondial pour l'Afrique » (16-17 mars 2005). L'objectif de l'atelier sur les experts africains était de définir une « déclaration de principe » avec plan d'action et recommandations du « Groupe Afrique », préparée par un groupe d'étude constitué des Délégations permanentes africaines auprès de l'UNESCO. Ce document sera présenté à la 29e session du Comité du patrimoine mondial à Durban, Afrique du Sud (10-17 juillet 2005). L'atelier sur le Fonds du patrimoine mondial pour l'Afrique était conçu comme une réponse directe à une recommandation du rapport périodique africain de 2002 demandant la création d'un Fonds du patrimoine mondial pour l'Afrique et d'un réseau de partenaires, ainsi que l'étude d'approches innovantes, à long terme et durables de partenariats, dans le contexte du patrimoine mondial africain.

L'organisation de ces deux réunions répondait à la demande des représentants des États parties à la *Convention* africains lors de la 28e session du Comité, tenue en juillet 2004 à Suzhou, Chine. Les représentants s'étaient déclarés préoccupés du nombre important de biens africains du patrimoine mondial figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que des problèmes signalés concernant la gestion de sites africains, notamment le manque de ressources humaines et financières et l'absence d'appui au niveau politique. Les États parties africains qui participaient à la 28e session du Comité de leur propre initiative avaient donc résolu de tenir une réunion d'experts africains pour étudier de manière plus approfondie les questions évoquées plus haut, et rédiger un rapport proposant des solutions réalisables.

Ils ont donc décidé de tenir une session spéciale consacrée à la question de la création d'un Fonds du patrimoine mondial pour l'Afrique pour répondre à la recommandation du Plan d'action figurant dans le rapport périodique pour l'Afrique adopté par la 26e session du Comité du patrimoine mondial en 2002.

L'Afrique du Sud a accepté d'accueillir et de financer les deux ateliers étant donné sa position de Présidente du Comité du patrimoine mondial, dont elle accueillera la 29e session en juillet 2005. Les deux ateliers du Cap ont rassemblé soixante-six participants d'environ 20 pays d'Afrique et d'ailleurs.

La principale réussite des réunions a été l'accord sur le renforcement des activités d'aide aux efforts des pays africains dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et la conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'accent a été mis sur les quatre thèmes globaux

suiuants : « Patrimoine mondial, développement durable et éradication de la pauvreté », « Cadre de politique générale et cadre juridique et institutionnel pour la conservation du patrimoine mondial en Afrique », « Patrimoine mondial et cadre de ressources », « Gestion des sites du patrimoine mondial ». Tout en décidant de créer un Fonds pour le patrimoine mondial de l'Afrique, la réunion a convenu de préparer une étude de faisabilité pour aider à définir la structure juridique adaptée, le mandat, un plan stratégique décennal, le modèle et les coûts de fonctionnement, une stratégie de collecte de fonds et un plan d'investissement, des partenaires et des liens avec les programmes et fonds existants. Autre résultat important, l'appel à s'associer davantage au travail du NEPAD et des organisations sous-régionales africaines créées par l'Union africaine, ainsi qu'aux initiatives mondiales pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, fixés par le Sommet des Nations Unies sur le développement durable, tenu à Johannesburg, Afrique du Sud, en 2002.

33. La Réunion des ministres de la Culture de l'Union Africaine se tiendra du 3 au 4 novembre 2005 à Nairobi au Kenya. Cette réunion sera précédée d'un Congrès panafricain de la Culture. Le Directeur général de l'UNESCO sera présent à Nairobi pour exposer les activités de l'UNESCO en matière de sauvegarde et protection du patrimoine africain. L'un des thèmes abordés lors de cette réunion sera la question de la création d'un Fonds pour le patrimoine africain. Cette réunion sera aussi l'occasion pour les représentants du Groupe Afrique de l'UNESCO de présenter « La Déclaration de principe africaine » et d'en exposer les recommandations lors de la 29e session du Comité du patrimoine mondial, concernant ce rapport.

vi. Evaluation et actualisation des plans de gestion (2004)

34. Différents plans de gestion sont en cours d'élaboration pour les biens : Réserve de Faune du Dja (Cameroun), Ile de Mozambique (Mozambique), Tombouctou et Bandiagara (Mali), Kilwa Kisiwani (Tanzanie), Axoum (Ethiopie) ou ont été mis à jour : Monts Kenya (Kenya), Atoll d'Aldabra (Seychelles), Monts Matobo (Zimbabwe), Monts Rwenzori (Ouganda).

En Éthiopie, le Projet concernant le patrimoine culturel (CHP) a fait l'objet d'un prêt au développement des connaissances et à l'innovation (LIL) approuvé par la **Banque mondiale en avril 2002**, il a été déclaré opérationnel en décembre 2002. Ce projet a pour but d'expérimenter un mécanisme de fonctionnement et de mise en œuvre pour mieux intégrer les questions relatives au patrimoine culturel dans de nombreux secteurs du développement – aux niveaux national, régional et local. Le prêt au développement des connaissances et à l'innovation va permettre de renforcer les capacités des différents acteurs, de tester la nature des différents éléments pour lesquels il faut trouver des solutions sociales, financières et techniques viables, et d'expérimenter avec divers accords de partenariats impliquant des ONG, des agences gouvernementales, des communautés et des artisans intéressés.

Les participants vont :

- 1) fournir des ressources pour la planification du site, ainsi qu'une analyse permettant d'établir un plan directeur pour les sites du patrimoine mondial d'Axoum et Gondar, et financer la réalisation d'une série d'activités pilotes en conservation architecturale et en consolidation archéologique ;
- 2) développer la capacité des gouvernements régionaux à gérer efficacement les biens culturels, en créant une base de données destinée à la planification, la conservation et la réduction des menaces. Des ateliers et des initiatives de formation vont développer les compétences pour exécuter un travail d'inventaire, renforcer les capacités professionnelles et faire participer la population locale ;
- 3) préserver les anciennes traditions artisanales et rétablir l'artisanat, en tant qu'élément essentiel de la communauté et de la vie économique nationale. Des conseils en conception, des compétences techniques, une compréhension du monde des affaires et des liens directs avec les marchés seront assurés pour créer des produits locaux et pour l'exportation ; et

4) financer la gestion de projets via l'Unité de coordination des projets, avec son personnel très qualifié – notamment un comptable, un responsable des achats et des spécialistes du suivi et de l'évaluation. **Le projet auquel le Centre a souhaité coopérer va permettre de mettre en œuvre les recommandations du rapport périodique pour l'Afrique pour ces deux sites.**

vii. Moyens de mise en œuvre des mesures de conservation des biens

35. Le Centre a réussi à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour des projets visant la conservation des biens naturels et culturels du patrimoine mondial en Afrique. C'est ainsi que les gouvernements italien, portugais, hollandais, japonais et français, le Radisson Fund et la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF), La Fondation des Nations Unies (FNU), l'Agence norvégienne pour la coopération et le développement (NORAD), l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont contribué à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par le financement de différents projets en Afrique subsaharienne.

**Quelques contributions de bailleurs de fonds
ou autres agences de coopération (2002-2004) :**

- **Fonds en dépôt italien** : Renforcement des capacités institutionnelles en Afrique de l'est : 125 000 dollars EU en 2002 ; Renforcement des capacités institutionnelles en Afrique centrale : 125 000 dollars EU en 2003 ; Programme pluriannuel régional Afrique : 110 000 dollars EU en 2004 et 160 000 dollars EU en 2005. Séminaire de formation des experts d'Afrique de l'Ouest à la préparation des propositions d'inscription : 30 000 dollars EU en 2005.
- **Fonds en dépôt portugais** : Ile de Mozambique, montant total : 24 512 dollars EU.
- **Fonds en dépôt hollandais** : Réunion internationale sur la Route des travailleurs, Ile Maurice en 2004 ; Réunion interrégionale sur la Route du Sel, au Niger en 2004. Séminaire de formation des experts d'Afrique centrale à la préparation de propositions d'inscription en 2005.
Montant total : 90 000 dollars EU.
- **Convention France-UNESCO** : Atelier sur les sites transfrontaliers, Durban, Afrique du Sud.
Montant total : 57 270 dollars EU + *Actions de coopération bilatérale*
- **Radisson Fund** : Robben Island, Afrique du Sud. Montant total : 25 000 dollars EU.
- **Fondation nordique du patrimoine mondial** : participation à la Réunion internationale sur le patrimoine africain et le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud. Montant total : 20 000 dollars EU. *Financement annuel de la participation d'un ou plusieurs experts africains au Comité du patrimoine mondial.*
- **France-Japon-Tanzanie** : Kilwa Kisiwani, Tanzanie. Montant total : 1, 462 million de dollars EU.
- **NORAD** : Ile de Mozambique, Mozambique. Montant total : 1,1 million de dollars EU.

- **PNUD/FEM** : Les Monts Nimba, Guinée. Montant total : environ 11,4 millions de dollars EU.
- **Banque mondiale** : 5 millions de dollars EU pour Axoum et Gondar en Éthiopie.
- **Union européenne** : 9 millions de dollars EU dont 3 millions (Accords UNESCO/UE/Éthiopie) pour Lalibela, Éthiopie.
- **Plus des collaborations éventuelles avec la Banque africaine de développement (ex. : Ile du Mozambique) et d'autres donateurs.**

e) Favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel et encourager la recherche scientifique dans ce domaine

36. Géré par le Centre, ce point impliquait nécessairement la participation des États parties et des gestionnaires de biens. Il a connu un début de mise en œuvre dans le cadre du Programme Africa Nature (Module II et III) et est en cours dans le cadre du Programme AFRICA 2009 (Module I)

37. La mise en œuvre du Programme régional Afrique (2004-2007) trouve son origine dans les recommandations de la Synthèse du Rapport du premier exercice de suivi périodique pour l'Afrique. Lors de la 27^e session (*WHC-03/27.COM/24*), le Comité avait approuvé les modules II et III du Programme régional Afrique, pour l'exercice biennal 2004-2005, tels qu'ils avaient été présentés dans le document du Comité *WHC-03/27.COM/INF.20C*, approuvés et financés par le Comité du patrimoine mondial à hauteur de 90.000 dollars EU.

38. La première session francophone du Programme d'actualisation des connaissances et des pratiques Africa Nature a été accueillie par le Sénégal et s'est déroulée au Parc national des Oiseaux du Djoudj, du 30 avril au 5 juin 2004. La session a essentiellement porté sur les modules II et III :

39. Module I :

AFRICA 2009 voir Section II du document.

40. Module II :

Formation à la gestion du patrimoine naturel de l'Afrique sub-saharienne (apporter des réponses aux carences constatées en matière de gestion des biens spécifiquement naturels du patrimoine mondial). Module suivi par 15 gestionnaires francophones de biens africains.

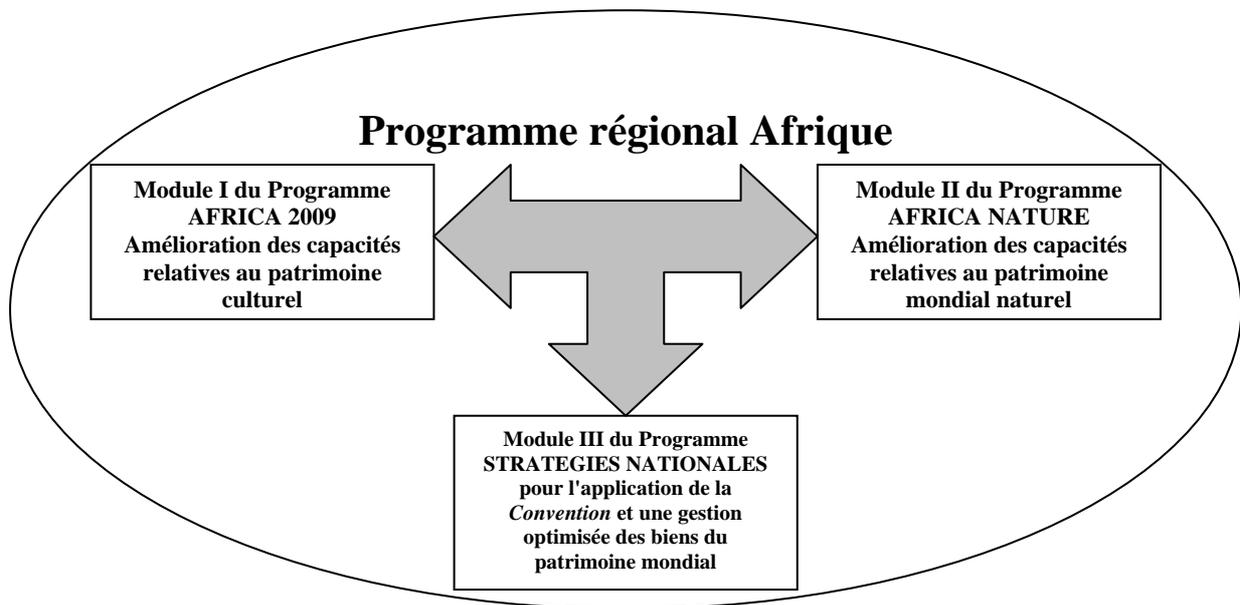
Programme : 1. Connaissance de la *Convention du patrimoine mondial* - 2. La gestion des biens du patrimoine mondial - 3. La conservation des sites - 4. Les techniques de suivi des biens - 5. Le développement économique et social - 6. La communication

41. Module III :

Formulation-développement de stratégies nationales pour le patrimoine mondial, en Afrique subsaharienne, suivi par douze directeurs nationaux d'aires protégées d'Afrique francophone.

Programme : 1. La *Convention du patrimoine mondial* : contraintes et avantages - 2. Stratégies nationales du patrimoine mondial - 3. Les Comités nationaux du patrimoine mondial - 4. La

planification des actions de conservation - 5. Autonomisation de la gestion des biens - 6. La conservation et le développement - 7. Le processus d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial.



42. À l'issue de la première session du Programme Africa 2004-2007, les aspects suivants ont été maintenus et seront améliorés dès la seconde session (septembre 2005) :
- Le travail sur site offre des avantages conséquents pour le passage de la théorie à la pratique.
 - Un CD-Rom comportant l'ensemble des documents de formation et d'information sera distribué aux stagiaires à la fin du stage.
 - La réalisation collective d'un travail original constitue une excellente école d'application des enseignements théoriques effectués durant le stage et constitue un passage à la pratique.
 - L'utilisation d'outils de terrain et de logiciels de gestion a permis aux stagiaires de s'approprier la méthodologie intrinsèque à ces outils (CyberTracker, SIG, base de données).
 - L'articulation entre module II et Module III a permis une transmission de l'information et créé une émulation positive entre gestionnaires de sites et directeurs nationaux.
43. Outre la formation de douze gestionnaires de sites et onze directeurs nationaux d'aires protégées, le programme *Africa Nature* a permis de créer un site Internet de présentation du stage, <http://www.cons-dev.org/africanature/index.html> et un forum de discussion sur Internet. Il paraît nécessaire, dès la fin de la seconde session de publier un « field guide » [guide de terrain] du gestionnaire de site. Il faudra également rendre accessible et actualiser les documents de formation, en créant une base de données sur Internet.
44. En relation avec le bilan globalement très positif qui a été dressé à l'issue de la première session du Programme Africa 2004-2007, ce stage répondait à une réelle demande des gestionnaires de biens et des directeurs nationaux d'aires protégées africaines. Plusieurs recommandations pertinentes, dans le sens des recommandations de mise en œuvre du Rapport de suivi périodique, figurent dans le rapport final de cette première session de formation.

45. Poursuivre les sessions de formation *Africa Nature* pour garantir le renforcement des capacités des responsables nationaux et des gestionnaires et ouvrir ces sessions de formation à tous les décideurs des États parties à la *Convention du patrimoine mondial*, afin de faciliter la mise en oeuvre des objectifs stratégiques sur le terrain. Dans ce cadre la Seconde session d'*Africa Nature* doit se tenir en septembre 2005, en Afrique du Sud, pour les gestionnaires des sites naturels du patrimoine mondial des pays d'Afrique anglophone. Cette formation abordera les mêmes thèmes que lors de la Session de 2004. Elle regroupera les gestionnaires de sites des pays suivants : Afrique du Sud, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.
46. Publier un « Guide des bonnes pratiques de gestion des biens naturels du patrimoine mondial en Afrique », incluant un modèle standard de plan de gestion. Ce guide pourrait être réalisé à partir des documents pédagogiques d'*Africa Nature* et serait actualisé et mis à jour régulièrement.
47. Afin de rompre avec un immobilisme souvent pluridécennal et gérer les biens de la Liste du patrimoine mondial de façon dynamique, le Comité du patrimoine mondial pourrait instituer une incitation pour distinguer les biens pour lesquels les bonnes pratiques de gestion recommandées par la *Convention du patrimoine mondial* sont mise en oeuvre. Cette incitation pourrait prendre la forme d'un « Label » ou d'un « Diplôme » de bonne gestion qui serait remis aux biens méritants, pour une durée déterminée (par exemple les 6 années séparant deux exercices de suivi périodique), puis évalué. La publication par le Comité du patrimoine mondial de la liste des biens labellisés créerait une émulation propre à amener les États parties à mettre rapidement leurs biens en conformité avec les méthodes de gestion recommandées.
48. Encourager la mise en oeuvre des projets et/ou programmes de développement adaptés aux spécificités des biens africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; une évaluation *a posteriori* de cette première session sera réalisée en septembre 2005, à l'aide d'un formulaire, afin d'apprécier les apports de ce stage dans la pratique quotidienne des gestionnaires. Elle permettra également de compléter ou modifier le programme de ce cours.

II. AFRICA 2009 : mise en oeuvre de la Stratégie globale et du suivi du rapport périodique en Afrique

A. Contexte

49. A la suite d'une étude et d'une évaluation des besoins menées en 1996, AFRICA 2009 a été présenté lors d'une réunion régionale de professionnels du patrimoine culturel africain tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, en 1998. Le programme représente l'effort conjoint d'organisations concernées par le patrimoine culturel africain – l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et CRATerre-EAG. AFRICA 2009 a été partiellement mis au point en tant qu'étape opérationnelle de la *Stratégie de formation pour le patrimoine culturel immobilier d'Afrique subsaharienne*, approuvée par le Comité du patrimoine mondial à sa 20e session à Mérida, Mexique, en 1996. Ce programme doit être considéré comme un instrument d'exécution de la stratégie d'ensemble du Comité du patrimoine mondial pour former des professionnels du patrimoine culturel immobilier d'Afrique subsaharienne.
50. La période 1998 - 2001 a été conçue comme la phase expérimentale du programme, au cours de laquelle un ensemble d'activités essentielles a été graduellement intégré et amélioré. Cette phase pilote s'est achevée avec succès en décembre 2001. En 2002, a commencé la phase de consolidation qui a pris en compte les résultats d'une évaluation indépendante du programme et les recommandations du Séminaire des directeurs en 2001. La phase de consolidation s'achèvera à la fin de 2005 et une phase finale sera lancée pour la période 2006-2009.

51. L'objectif du Programme AFRICA 2009 est d'augmenter les potentialités nationales en matière de gestion et de conservation du patrimoine culturel immeuble Afrique subsaharienne.
52. Le programme se propose d'atteindre les quatre objectifs suivants d'ici sa conclusion, en 2009 :
 - la sensibilisation nationale comme moyen de promotion politique, institutionnelle, financière et comme implication individuelle ;
 - la formation de professionnels nationaux et d'autres personnes spécialisées engagées dans la conservation et la gestion du patrimoine culturel immobilier des pays participants ;
 - un réseau actif d'échanges d'informations et d'expériences ;
 - une gestion et une mise en œuvre effectives et efficaces du programme.

B. Principes de base

53. AFRICA 2009 fait en sorte que toutes ses activités tiennent compte du fait que le patrimoine culturel est un élément vital et nécessaire au sein de la diversité des contextes sociaux et culturels de la région. Dans cette optique, le programme a mis en évidence une série de principes de base à suivre durant la phase pilote pour contribuer à la conception et à la réalisation des activités prévues :
 - faire participer les communautés locales à la planification et la protection du patrimoine sur le territoire ;
 - donner la priorité aux systèmes de connaissance, aux ressources humaines, aux compétences et aux matériaux locaux ;
 - assurer la mise en place des compétences et créer une base équilibrée et stable sur laquelle construire par la suite le développement durable ;
 - donner la priorité à des solutions simples et concrètes qui puissent être facilement appliquées au sein des cadres existants ;
 - mettre l'accent sur la prévention et l'entretien comme stratégie durable pour la gestion et la conservation ;
 - assurer des apports bénéfiques et visibles aux communautés locales ;
 - sensibiliser la société et faire respecter les normes en matière de conservation internationale.

C. Structure et partenaires

54. AFRICA 2009 est organisé de façon à pouvoir agir sur deux niveaux :
 - Au niveau régional, le *Projet Cadre* favorise la réflexion et l'élaboration progressive d'idées, garantit la continuité des activités individuelles et permet la diffusion des résultats obtenus par le programme. Des cours, des séminaires, des projets de recherche et l'amélioration des réseaux de communication sont organisés, sachant que le meilleur moyen d'aborder les problèmes est de travailler ensemble, d'échanger des idées et de développer des cadres communs que l'on puisse adapter aux spécificités locales.
 - Au niveau des sites, les *Projets situés* montrent combien AFRICA 2009 est profondément enraciné dans la réalité du terrain et répond aux besoins spécifiques des sites sélectionnés en ce qui concerne la formation et la réalisation des activités de conservation.

55. Les partenaires du programme sont notamment les organisations du patrimoine culturel africain, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM et CRATerre-EAG. Les partenaires financiers du *Projet cadre* sont notamment l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), le Conseil national suédois du patrimoine, l'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD), les Ministères italien et finnois des Affaires étrangères, le Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'ICCROM. Le montant total des fonds consacrés en 2004 au *Projet cadre* était d'environ 1 200 000 euros. A partir de 2002, des fonds du *Projet cadre* ont été alloués à certains *Projets situés*. De plus, certains *Projets situés* ont bénéficié d'une aide du Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, des ambassades de France dans certains pays, du Fonds mondial des monuments, de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO, d'agences locales et nationales du patrimoine et d'entreprises privées.
56. À la réunion de lancement d'AFRICA 2009 à Abidjan (Côte d'Ivoire), un Comité de direction a été constitué pour suivre les progrès du programme. Ce comité est composé de quatre professionnels africains du patrimoine culturel (deux de pays anglophones et deux de pays francophones) et d'un membre de chacun des trois partenaires internationaux: le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM et CRATerre-EAG. Des représentants de deux institutions régionales de formation, l'École du patrimoine africain (EPA) et le Programme pour le développement des musées en Afrique (PMDA), assistaient également aux réunions du Comité de direction en tant qu'observateurs.
57. Le secrétariat du programme se trouve à l'ICCROM, qui se charge de la gestion quotidienne du programme. La mise en œuvre des activités du *Projet cadre* est essentiellement contrôlée par l'ICCROM, tandis que CRATerre-EAG est plus particulièrement responsable de la coordination des *Projets situés* (dans les deux cas, toujours en partenariat avec des institutions africaines). Le Centre du patrimoine mondial, qui participe au développement stratégique du programme, est également engagé – avec les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* – dans la préparation de propositions de *Projets situés*, à la recherche de financement du *Projet cadre* et des *Projets situés*, et à la sensibilisation au patrimoine culturel africain par des publications ; il travaille également à la Stratégie globale et sur les rapports périodiques.

D. Activités associées à la promotion de la Stratégie globale du patrimoine mondial et au suivi du processus d'établissement de rapports périodiques

58. Les activités menées dans le cadre d'AFRICA 2009 visent à progresser dans la réalisation des objectifs de la *Convention du patrimoine mondial* en matière d'identification, de protection, de conservation, de mise en valeur et de transmission aux générations futures du patrimoine culturel immobilier de valeur universelle exceptionnelle de l'Afrique subsaharienne. A cet effet, le programme s'est efforcé de renforcer tant la Stratégie globale que le processus d'établissement de rapports périodiques dans la région.
59. En particulier, le processus d'établissement de rapports périodiques pour l'Afrique a identifié un certain nombre de domaines essentiels sur lequel le programme a été centré ces cinq dernières années, notamment :
- amélioration des propositions d'inscription ;
 - amélioration de la gestion et de la conservation des biens ;
 - amélioration de l'identification et de la documentation des sites, y compris amélioration des Listes indicatives ;
 - amélioration de des cadres juridiques ;
 - développement des réseaux professionnels dans la région ;
 - participation accrue des communautés locales ;

- amélioration de la formation des professionnels.

i. Propositions d'inscription

60. S'agissant du renforcement des compétences des États parties africains pour préparer des propositions d'inscription et améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, les responsables du programme ont travaillé avec les États suivants à la préparation de dossiers de propositions d'inscription (et notamment de plans de gestion) pour la Liste du patrimoine mondial :
- Ouganda : Tombes des rois du Buganda à Kasubi (inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2001)
 - Gambie : Île James et sites associés (inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2003)
 - Mali : Tombeau des Askia (inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2004)
 - Togo : Koutammakou, le pays des Batammariba (inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2004)
 - Tanzanie : Sites d'art rupestre de Kondoa (proposition d'inscription soumise au Centre du patrimoine mondial en janvier 2004)
 - Nigéria : Paysage culturel d'Osun-Osogbo (proposition d'inscription soumise au Centre du patrimoine mondial en janvier 2004)
 - Gambie et Sénégal : Cercles mégalithiques sénégalais (proposition d'inscription soumise au Centre du patrimoine mondial en janvier 2005)
61. En outre, compte tenu des compétences acquises grâce à la participation aux activités d'AFRICA 2009, des autorités nationales responsables du patrimoine ont confié la responsabilité de la préparation de dossiers de propositions d'inscription à un certain nombre de professionnels africains. Citons par exemple le Burkina Faso (proposition d'inscription des Ruines de Loropeni soumise au Centre du patrimoine mondial en janvier 2005) et le Malawi (proposition d'inscription de l'Ensemble d'art rupestre de Chongoni soumise au Centre du patrimoine mondial en 2004).
62. Le programme collabore aussi avec le Centre du patrimoine mondial à un cours de courte durée qui doit se tenir à Porto-Novo, Bénin, en juin 2005 pour former des professionnels des régions d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale à la préparation de dossiers de propositions d'inscription. Il est prévu d'organiser ultérieurement d'autres cours similaires.

ii. Gestion et conservation des sites

63. Le programme AFRICA 2009 s'est particulièrement intéressé à la question de la gestion et de la conservation des sites en Afrique. Depuis 1999, il réalise un cours régional annuel de trois mois centré précisément sur l'établissement de plans de gestion pour des sites. Il ne s'agit pas d'un exercice scolaire : il est demandé aux participants de travailler sur un projet de plan de gestion pour un site bien réel du pays hôte. À ce jour, ces cours ont formé plus de 120 professionnels de la région, dont de nombreux gestionnaires de sites du patrimoine mondial et des professionnels du patrimoine associés à la mise en œuvre de la *Convention* dans leur pays. Depuis 2003, le programme a ajouté un cours technique de plus courte durée et a réalisé une recherche sur les techniques traditionnelles de conservation.
64. Par ailleurs, dans le cadre du programme AFRICA 2009, plusieurs sites, déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ont fait l'objet de travaux de conservation ou d'efforts d'amélioration de leur gestion et/ou de leur système d'entretien :

- *Zimbabwe – Ruines de Khami* : Un plan de gestion a été rédigé pour ce bien en 1998, en collaboration avec les Musées et Monuments nationaux du Zimbabwe et l'Université du Zimbabwe. Le bien était alors sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il en a été retiré depuis.
- *Ghana – Bâtiments traditionnels ashanti* : Une série de travaux a été effectuée sur le bien avec le Conseil pour les Musées et Monuments et la communauté locale : restauration de nombreux sanctuaires, formation à la conservation et à l'entretien des bas-reliefs et établissement d'une stratégie d'entretien. Une brochure et des cartes postales sur le site ont aussi été publiées, les revenus étant affectés à la conservation et à l'entretien permanents du site.
- *Togo – Koutammakou, le pays des Batammariba* : Après l'inscription de ce site en 2004, le programme a travaillé avec la Direction togolaise du patrimoine culturel pour créer un *Service de conservation et de promotion du Koutammakou*. Le travail a inclus la réhabilitation d'un bâtiment du site en bureau pour la nouvelle unité de conservation et la création d'installations pour la vente des billets. Le Togo a aussi travaillé en parallèle à l'établissement d'un cadre juridique adapté à la création de ce bureau local de conservation. De la documentation pour la promotion du bien a aussi été publiée, les revenus étant affectés à la gestion du site.
- *Mali – Falaise de Bandiagara (pays dogon)* : Réalisé en collaboration avec la *Direction nationale du patrimoine culturel* et la *Mission culturelle de Bandiagara*, l'objectif de ce projet est d'établir une approche participative de gestion prévisionnelle et d'achever un plan de gestion. Lors d'une première étape, une évaluation générale de l'état de conservation a été réalisée en 2004, ainsi qu'une première réunion de partenaires concernés et une enquête de satisfaction des touristes. Le projet va se poursuivre en 2005 ; il est financé par American Express, par le biais du World Monuments Fund.
- *Mali : – Tombeau des Askia* : Après l'inscription de ce bien en 2004, le programme travaille, en collaboration avec la *Direction nationale du patrimoine culturel*, à y effectuer quelques travaux mineurs de restauration. En outre, une documentation promotionnelle sur le bien a été publiée et les revenus seront affectés à sa conservation.

iii. Identification et documentation de biens

65. Le programme a traité de l'identification et de la documentation des sites par la promotion de la formation et des projets sur la documentation et l'inventaire. Les activités suivantes ont été menées en ce domaine :

- Un séminaire thématique sur la documentation et l'inventaire s'est tenu en 2000 à Livingstone, Zambie, pour discuter des concepts de base de documentation et d'inventaire, ainsi que des questions liées aux biens du patrimoine mondial.
- Deux cours techniques se sont tenus sur la documentation et l'inventaire, un au Cameroun et l'autre en Afrique du Sud. Dans le cadre de ces cours, le processus d'établissement d'une Liste indicative a été discuté dans le contexte plus large des exercices sur la documentation et l'inventaire.
- Plusieurs projets situés relatifs à l'inventaire ont été réalisés ou sont en cours, dont un au Cameroun et l'autre dans l'État de Bauchi, au Nigeria.
- Le thème de la documentation et de l'inventaire a été une composante de chacun des cours régionaux qui se sont tenus depuis 1999.

iv. Cadres juridiques

66. En 2002 et 2003, des séminaires thématiques régionaux se sont tenus pour traiter de l'amélioration des cadres juridiques nationaux. La réunion de 2002 pour les pays anglophones

s'est tenue à Mutare, Zimbabwe. La réunion de 2003, destinée aux pays francophones et lusophones, s'est tenue à Ouagadougou, Burkina Faso. Ces réunions ont abouti à un projet en cours dans le cadre du programme : deux publications présentant les sujets essentiels à étudier par les pays lorsqu'ils envisagent de modifier leurs cadres juridiques.

v. Établissement de réseaux

67. L'établissement de réseaux est l'une des priorités du programme AFRICA 2009 : l'accent est mis sur les échanges d'idées et d'informations dans toute la région. Les anciens participants aux activités du programme, y compris des gestionnaires de sites, continuent à s'investir dans de nouvelles activités et de nouveaux éléments viennent constamment rejoindre le réseau. Pour créer des liens, le programme possède un site Internet et un bulletin annuel, consacré en 2004 à la Lutte contre l'esclavage et à son abolition, conformément à la commémoration célébrée par les Nations Unies.
68. L'outil de liaison le plus important d' AFRICA 2009 est constitué par les Séminaires annuels de Directeurs qui se tiennent parallèlement aux cours régionaux. Ces manifestations rassemblent tous les Directeurs de la région et améliorent le partage des informations entre tous les pays d'Afrique subsaharienne.

vi. Participation des communautés locales

69. Conformément aux principes de base du programme, toutes les activités d' AFRICA 2009 ont intégré l'idée de gestion participative. Ce concept, en conformité avec l'article 5, paragraphe (a) de la *Convention*, est particulièrement mis en exergue lors des cours régionaux et techniques et des *Projets situés*. En particulier, lors des cours régionaux, l'exercice de gestion prévisionnelle est mené avec la participation totale des partenaires locaux, ce qui fournit un modèle aux participants lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine. Les mécanismes participatifs ont favorisé l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les projets sur le patrimoine. Grâce aux efforts du programme, beaucoup d'institutions et de praticiens de la région commencent à faire participer les partenaires concernés à la planification, la gestion et la protection des sites patrimoniaux, à des degrés divers.

vii. Formation de professionnels

70. Le principal objectif d'AFRICA 2009 est de développer les capacités des professionnels d'Afrique subsaharienne afin qu'ils prennent mieux soin de leurs biens culturels du patrimoine (y compris les biens du patrimoine mondial). Toutes les activités du programme sont conçues autour du concept de formation, qu'il s'agisse de cours structurés, de projets situés, de projets de recherche ou d'autres activités. On trouvera ci-dessous un résumé des résultats du programme depuis 1998.

E. Quelques exemples de résultats obtenus par le programme de 1998 à 2004

71. Voici quelques exemples des résultats obtenus au cours des six dernières années du programme :
- Cours régionaux et techniques (huit cours dont quatre en anglais et quatre en français)
 - 161 professionnels de 44 pays d'Afrique ont été formés grâce à ces cours
 - 70 % des professionnels qui ont assuré ces cours venaient des pays d'Afrique
 - Plus de 30 anciens participants à ces cours sont intervenus comme assistants de formation, coordinateurs et conseillers techniques
 - Des plans de gestion ont été établis pour dix biens

- Réunions et séminaires (65 séminaires de directeurs et cinq séminaires thématiques)
 - Les thèmes abordés lors des séminaires étaient notamment la documentation et les inventaires, la sensibilisation du public, les cadres juridiques et le tourisme
 - 174 professionnels africains ont participé aux réunions /séminaires
 - Réunion régionale sur l'avenir du Projet sur l'art rupestre d'Afrique australe (SARAP), Lilongwe, Malawi, 14-18 avril 2004
 - Réunion sur le patrimoine moderne d'Afrique, 4-7 mars 2004 (en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial)

- Projets de recherche
 - Atelier pour la mise en place d'un programme de recherche sur la maçonnerie en pierres sèches en Afrique australe, Grand Zimbabwe, Zimbabwe, 11-13 décembre 2000
 - Publication d'un rapport intitulé *Projet de recherche sur les pratiques traditionnelles de conservation en Afrique* avec des articles de 11 professionnels africains sur les pratiques traditionnelles de conservation dans leurs pays respectifs
 - Publication d'un manuel pédagogique sur la documentation de l'art rupestre en prévision de COMRASA-2001
 - Atelier sur la planification de la gestion, Grenoble, France, 11-15 mars 2002
 - Atelier sur la documentation et l'inventaire des constructions en pierres sèches, Gaborone, Botswana, 2-22 juillet 2003
 - Principes juridiques de la conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays anglophones et francophones
 - Création d'une base de données sur le patrimoine culturel immobilier d'Afrique subsaharienne

- Promotion et mise en réseau des professionnels
 - Un site Internet en anglais et en français
 - Quatre numéros du bulletin d'information ont été publiés en anglais et en français
 - Une exposition de 14 panneaux (avec textes en anglais et en français) a été organisée pour promouvoir le patrimoine culturel immobilier africain en général et le programme AFRICA 2009 en particulier. Des panneaux supplémentaires ont été fabriqués pour promouvoir le patrimoine culturel immobilier de différents pays.
 - Une base de donnée informatique et une liste d'envoi par courrier électronique ont été créées
 - Réalisation d'une exposition : *L'Architecture des Kassena du Burkina Faso – Une expression des espaces au féminin*

- Publications
 - Un livre et un CD-Rom ont été édités par l'Université Senghor sur le thème du droit et du patrimoine, avec une contribution financière partielle d' AFRICA 2009.
 - Un livre sur les mosquées en terre au Mali a été publié dans le cadre du programme.

- Assistance technique
 - 23 ordinateurs et autres équipements divers ont été achetés par le programme pour des institutions de la région.
 - Des livres d'une valeur globale d'environ 2 500 dollars EU ont été achetés pour les bibliothèques et institutions spécialisées en conservation de quatre pays.
 - Un technicien de laboratoire de conservation de Zanzibar a été formé à l'ICCROM.

- Échanges, stages et bourses
 - Huit professionnels ont reçu des bourses pour suivre un cours de l'ICCROM sur la gestion des paysages culturels, la conservation urbaine et la conservation de la pierre.
 - Six professionnels régionaux ont bénéficié d'une aide financière pour participer à l'assemblée générale de l'ICOMOS à Victoria Falls, Zimbabwe, ainsi qu'à une réunion préparatoire à Kimberley, Afrique du Sud.
 - Deux anciens participants au 3e cours régional ont reçu des bourses pour s'inscrire en maîtrise à l'Université du Zimbabwe en gestion des ressources du patrimoine.
 - Un professionnel régional a obtenu un stage pour travailler sur le 1er cours technique organisé à Bafoussam, Cameroun.
 - Un ancien participant du 4e cours régional (du Burkina Faso) a été invité à rejoindre un projet de conservation dans le nord du Ghana.
 - Un professionnel camerounais a reçu une subvention pour réaliser un échange et étudier la conservation de la pierre sèche au Grand Zimbabwe.
 - Un professionnel congolais du patrimoine culturel a reçu une bourse de voyage d'AFRICA 2009 pour assister à une réunion à l'UNESCO sur les questions de conservation dans son pays.

- Séminaires nationaux
 - Séminaire national sur la culture et le développement, Lilongwe, Malawi, 22-24 juillet 2003
 - Séminaire national sur la conservation préventive des monuments historiques et de leurs collections, Mombasa, Kenya, 17-28 novembre 2003
 - Séminaire national sur la documentation et l'inventaire informatisés utilisant le SIG, Livingstone, Zambie, 17-22 mai 2004.

- Projets situés
 - Burkina Faso – Conservation et mise en valeur du Na-Yiri de Kokologho (2003, 2004)
 - Burkina Faso – Conservation et documentation de l'enceinte royale de Tiebele (2004)
 - Cameroun – Conservation et documentation des structures en pierres des monts Mandara (2002)
 - Cameroun – Inventaire national du patrimoine culturel immobilier
 - Gabon – Conservation de la Cathédrale Sainte-Marie, Libreville (2002, 2003)
 - Gambie – Dossier de proposition d'inscription de l'Ile James (2000, 2001)
 - Ghana – Activités de conservation sur les bâtiments traditionnels ashanti (1998, 1999, 2000, 2001, 2002)
 - Ghana – Activités de conservation sur la Mosquée de Larabanga (2002, 2003)

- Kenya – Restauration de la Maison Leven et ses escaliers (2002, 2003, 2004)
- Mali – Dossier de proposition d’inscription du Tombeau des Askia (2001, 2002)
- Niger – Inventaire du patrimoine culturel immobilier de Niamey et Zinder et dossier de proposition d’inscription d’Agadez (2000, 2001, 2002)
- Nigéria – Inventaire du patrimoine culturel immobilier de l’État de Bauchi (2003)
- Nigéria – Dossier de proposition d’inscription du Bosquet sacré d’Osun-Osogbo (2003, 2004)
- Tanzanie – Dossier de proposition d’inscription du Site de peintures rupestres de Kondo (2000, 2001, 2002, 2003)
- Togo – Dossier de proposition d’inscription du Paysage culturel de Koutammakou (2002, 2004)
- Ouganda – Proposition d’inscription des tombes de Kasubi (1998, 2000)
- Zimbabwe – Préparation d’un plan de gestion pour le site archéologique de Khami (1998)

III. Défis et objectifs pour l’Afrique

72. En ce qui concerne l’avenir, les politiques générales et programmes de conservation et de protection des biens ayant une valeur de patrimoine naturel et culturel selon la *Convention du patrimoine mondial* sont confrontés à plusieurs défis. La seule façon d’y répondre pour les États parties est d’agir de manière plus concertée, avec l’aide d’autres pays et d’institutions compétentes. Dans une optique positive, ces défis représentent pour l’Afrique une possibilité de réorienter les stratégies actuelles en matière de conservation et de protection du patrimoine culturel et naturel, en tenant compte, en particulier, des considérations sociales, politiques et financières. Parmi ces défis et objectifs futurs, on peut en citer quelques uns :

i. Identification, inventaire et proposition d’inscription de biens ayant une valeur de patrimoine culturel et naturel

73. Il reste encore à faire l’inventaire et à proposer l’inscription de beaucoup de biens possédant la valeur universelle exceptionnelle. Il faut convaincre les États parties qu’un tel classement est positif pour le pays en général, et le plus souvent, pour les communautés locales. La conservation effective de ces sites selon la *Convention* peut être essentielle pour renforcer le développement social et économique extrêmement nécessaire.

Objectif : Renforcer les efforts des États parties pour entreprendre un inventaire des biens susceptibles d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial, pour la Liste indicative et les propositions d’inscription.

ii. Améliorer la gestion des sites actuels du patrimoine mondial

74. Le classement de sites au patrimoine mondial est une première étape permettant de maintenir leur intégrité et d’empêcher tout déclin ou altération de la qualité qui avait justifié l’inscription. La gestion des sites après l’inscription pose souvent un problème important au pays concerné. On voit des exemples où, une fois le site classé, la dégradation se poursuit, comme en témoigne le nombre de sites figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Beaucoup d’États parties à la *Convention* ont besoin d’une assistance internationale, notamment d’un soutien financier et technique, pour gérer ces sites et renforcer les capacités nécessaires à cet égard.

Objectif : Encourager les États parties à veiller davantage à améliorer la qualité des sites en prenant les mesures appropriées. Il convient d'établir et d'appliquer des procédures adaptées pour contrôler le statut patrimonial des sites et d'étudier, pays par pays, les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de réaliser ou de maintenir une pratique de gestion normale.

iii. Impliquer la population pour trouver des solutions

75. Dans une certaine mesure, beaucoup d'efforts de conservation ont directement ou indirectement restreint le contrôle qu'exerçaient les communautés locales sur les sites du patrimoine mondial et leurs ressources. Le plus souvent, ces contrôles ont été mis en place avec de bonnes intentions, mais sans consultation de la population. Il est clair que ce processus ne va pas fonctionner car toute pression sur la population locale est contre-productive. Impliquer les habitants dans les activités de conservation est la seule option valable pour conserver à long terme les sites du patrimoine mondial.

Objectif : Soutenir les systèmes participatifs de gestion des sites qui associent la conservation aux besoins humains et qui permettent aux communautés et autres partenaires concernés de jouer un rôle dans la prise de décisions.

iv. Renforcer la coordination internationale pour améliorer la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique

76. La *Convention du patrimoine mondial* n'est plus le seul instrument international régissant le patrimoine et la conservation et la gestion des biens naturels et culturels. De nouvelles possibilités d'améliorer la coopération entre les gouvernements, les organisations, le secteur privé et les particuliers se font jour – depuis l'échange d'informations jusqu'à la mise en œuvre et la gestion.

Objectif : Le Centre du patrimoine mondial doit continuer à renforcer les liens avec les organisations régionales et internationales et les traités qui concernent la conservation du patrimoine africain et les questions de gestion.

v. Maintenir ou mettre en place des mesures incitatives et une législation qui soutiennent la conservation du patrimoine et de ses ressources

77. Continuer à aider les États parties à adopter des mesures économiquement et socialement efficaces, à effet incitatif sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel.
78. Aider à mettre au point des stratégies, plans et programmes nationaux de conservation et de protection de sites naturels et culturels en Afrique, ou adapter à cette fin des stratégies, plans ou programmes existants.

IV. Proposition de budgets pour 2006-2007

A. AFRICA 2009 : (Module I) Cours régional sur la conservation et la gestion du patrimoine culturel immobilier en Afrique subsaharienne

Le programme AFRICA 2009 est financé grâce au généreux soutien de l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI) par le biais du Conseil national suédois pour le patrimoine, de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), des ministères italien et finlandais des Affaires étrangères, du Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de l'ICCROM. Il est prévu que le financement total affecté au programme reste le même que dans le passé, soit environ 1 200 000 euros par an. À ce jour, la contribution annuelle du Fonds du patrimoine mondial a été de 100 000 dollars EU (76 000 euros) par an.

Cela signifie donc que l'investissement pour le patrimoine mondial dans le programme a pu réunir un montant 16 fois supérieur auprès d'autres sources. L'appui permanent du Comité du patrimoine mondial pendant toute la phase finale du programme AFRICA 2009 (2006-2009) sera très important en veillant à ce que ce programme puisse continuer à attirer des fonds de ces sources extérieures.

Concernant l'utilisation précise de la contribution du patrimoine mondial pour 2006 - 2007, il a été prévu que le montant sera affecté à la mise en œuvre du Cours régional sur la conservation et la gestion du patrimoine culturel immobilier d'Afrique subsaharienne. Le cours dure trois mois et doit avoir lieu chaque année (alternativement en français et en anglais). Le cours en français (2006) se tiendra à Porto-Novo (Bénin), à l'École du patrimoine africain et le cours en anglais (2007) se tiendra à Mombasa, Kenya, au siège du Programme pour le développement des musées en Afrique (PMDA). Ces cours sont destinés à des gestionnaires en charge du patrimoine culturel immobilier dans leur institution et seront les 8e et 9e cours organisés dans le cadre du programme AFRICA 2009. Ils mettront l'accent sur la participation interactive plutôt que sur une présentation typique de style conférence et incluront des sorties sur le terrain. Les cours seront conçus autour d'un exercice pratique de gestion prévisionnelle sur un site ou des sites de la ville d'accueil ; ils seront complétés par d'autres sujets d'étude important pour l'efficacité de la conservation et de la gestion.

Le coût total des Cours régionaux a été estimé à environ 200 000 euros (260 000 dollars EU) par an. Pour le budget détaillé, voir le document *WHC-05/29COM/16*.

B. Programme régional pour la Nature : Modules II & III : *Africa Nature et Renforcement des capacités institutionnelles en Afrique subsaharienne*

a) Programme régional pour l'Afrique, Module II et Module III : Sessions spéciales pour les sites naturels arides et semi-arides : 2006-2007

i. Module II : « Gestion de sites naturels africains »

Méthodologie

Public visé

Personnels techniques responsables de la gestion de biens du patrimoine mondial. Il s'adresse à des personnes ayant une formation universitaire (niveau technicien supérieur, ingénieur) et une pratique dans le domaine de la gestion des aires protégées. Il est attendu que les stagiaires disposent des bases minimales de l'utilisation d'un ordinateur (niveau bureautique).

Résultats attendus

- Des gestionnaires de sites naturels mieux formés aux pratiques modernes de gestion ;
- Une gestion participative des sites naturels, élargie aux communautés locales ;
- Des instruments et outils de gestion adaptés ;
- Des sites moteurs du développement régional ;
- Des études de cas basées sur les bonnes pratiques (points forts de chaque site) dans un cadre coopératif interafricain ;
- Des propositions de projets préparées et soumises aux donateurs potentiels.

Durée : quatre semaines

Le principe de cette formation sera de rassembler un certain nombre de stagiaires (12 à 15 au maximum) dans le cadre d'une étude de cas concrète, au niveau d'un site du patrimoine mondial. La formation portera sur les différents aspects de la gestion régulière d'un site et aboutira à la production

d'un modèle de programme de gestion et de travail pour un site. Afin de conserver la plus grande homogénéité aux stages, et de ne pas perturber les participants par des informations dont ils n'auraient pas l'usage, une formation spécifique est prévue pour chacun des grands types de milieux naturels africains, forêt et savane, qui ont chacun leur spécificité propre de gestion.

Partant d'une approche concrète sous forme d'études de cas, le stage sera finalisé par la rédaction collective d'un rapport de stage qui contiendra la récapitulation des actions devant conduire à une gestion efficace et durable d'un site du patrimoine mondial naturel.

Programme

Six thèmes majeurs ont été identifiés pour la formation :

- Thème 1 : Introduction du stage : Le patrimoine mondial naturel (biodiversité, géologie, hydrologie) ;
- Thème 2 : La gestion - les grandes parties d'un plan de gestion ;
- Thème 3 : Le suivi : les différentes catégories de suivi (régulier, périodique, réactif) ;
- Thème 4 : La conservation : protéger et conserver – les méthodes de surveillance ;
- Thème 5 : Le développement : la gestion usufuitière du patrimoine naturel ;
- Thème 6 : La communication et la promotion du patrimoine.

ii) Module III : « Stratégies nationales »

Méthodologie

Public visé

Administrateurs nationaux des ministères de la Culture, de l'Environnement, etc. (directeurs ou sous-directeurs nationaux), concernés par la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans leur pays, plus des techniciens responsables des sites.

Résultats attendus

- Des politiques nationales du patrimoine développées ou réactualisées ;
- Un cadre institutionnel renforcé et doté de moyens importants ;
- Un cadre juridique mieux adapté à l'esprit de la *Convention* ;
- Des processus d'inscription de sites induits par des approches participatives ;
- Des sites plus autonomes et une gestion des sites coordonnée et impliquant tous les acteurs et partenaires, pour une meilleure intégration dans le développement durable ;
- Une meilleure sensibilisation à la *Convention* aux niveaux du public et des gouvernements.

Durée : deux semaines

Il se déroulera à la suite du Module II, dans la capitale du pays accueillant ce premier module et les services nationaux de cet État serviront de support pour le développement d'une stratégie nationale. En Afrique, les grands types de milieux naturels correspondent généralement à des modes de vie, à des ensembles culturels, religieux ou linguistiques qui constitueront également un cadre commun familier pour l'ensemble des stagiaires.

De même, le rapport de stage développera les éléments concrets de la mise en place d'une stratégie nationale intégrée.

Programme

Quatre thèmes d'intérêt national seront traités. La méthodologie sera voisine de celle utilisée pour le Module II « gestion ». Un projet concret sera développé (étude de cas) correspondant au cas particulier du pays accueillant le stage. Les stagiaires regagneront leur pays avec les bases leur permettant de développer ces quatre thèmes dans leur propre situation :

- Thème 1 : Préparer une Stratégie nationale de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- Thème 2 : Créer des Comités nationaux pour la *Convention du patrimoine mondial* ;
- Thème 3 : Optimiser les structures administratives des sites ;
- Thème 4 : Planifier : Nécessité de la planification ;
- Thème 5 : Législation : Représenter la stratégie nationale, création de comités nationaux du patrimoine mondial, autonomisation des sites, plans de développement, cadres de coordination, etc.

iii) Résultats attendus à long terme des modules II et III

- Mise en œuvre du rapport de suivi périodique dans les pays africains ;
- Progrès dans les pratiques de gestion (élaboration de plans de gestion, ajustement de plans de gestion, etc) ;
- Progrès dans les pratiques de suivi (inventaires, comptages, indicateurs) ;
- Progrès dans les relations avec la population locale (gestion participative, résolution de conflit, activités illégales) ;
- Développement économique et social (tourisme) ;
- Formation du personnel ;

iv) Cadre naturel et linguistique des Modules II et III

Pour des raisons d'homogénéité et de compréhension entre stagiaires et formateurs, il paraît préférable que les stages se déroulent dans une seule langue de travail. En raison de la prédominance de l'anglais et du français comme langues nationales en Afrique, il est possible d'envisager le déroulement alternatif de sessions en français en 2006 et en anglais 2007. Il y a en Afrique environ 35 sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, répartis dans une vingtaine de pays.

Si l'on considère que le nombre optimal de stagiaires par session est de 12 à 15, il serait possible de réaliser ce stage une année sur deux pour les anglophones et les francophones.

Le lieu de stage devra être défini plusieurs mois à l'avance, afin de mettre en place la logistique nécessaire. Il sera possible d'alterner les lieux selon leurs caractéristiques écologiques (forêt ou savane) de façon à diversifier les études et les situations lors des stages.

v) Logistique des stages

Formateurs

Une équipe de formateurs compétents sera constituée, à partir d'experts, de gestionnaires et de chercheurs ayant une expérience des activités associées à la gestion d'un bien du patrimoine mondial ou de la mise en place de stratégies nationales de conservation. Ces formateurs pourront être des experts internationaux ou des experts africains. La coordination des stages de formation et l'homogénéité de l'enseignement seront assurées par une équipe restreinte de responsables qui assureront la pérennité de cet enseignement au cours et entre les sessions. Les personnes compétentes d'autres organisations engagées dans des actions de conservation en Afrique pourront également être sollicitées (WWF, UICN, etc.).

Logement et restauration

Le stage « gestion de sites » se déroulant dans un site du patrimoine mondial, il est possible d'utiliser des structures d'accueil hôtelières, appartenant aux centres d'éducation existants, soit d'envisager la construction de cases de passage qui pourraient constituer par la suite une structure écotouristique (hébergement ou écomusée). Le coût de cette réalisation, mettant en œuvre des savoir-faire locaux, ne devrait pas excéder celui d'un séjour hôtelier. La restauration peut s'organiser également à partir des

ressources locales. Le stage « stratégies nationales » se déroulant dans la capitale du pays hôte, le problème du logement doit pouvoir se résoudre facilement.

Matériel didactique

Le déroulement des activités d'enseignement inclura une partie pratique par l'accès au matériel informatique. Cet enseignement devra donc être doté d'un équipement permettant d'initier les étudiants à l'utilisation de l'ordinateur pour la gestion, le suivi et la rédaction de rapports. Le matériel envisagé comprend : un ordinateur serveur avec graveur CD, cinq ordinateurs en réseau, un hub 8-ports, une imprimante, une photocopieuse, un vidéoprojecteur, trois logiciels CyberTracker, trois GPS.

Transport

Le transport local et international des stagiaires et des formateurs sera assuré durant le stage.

vi) Coûts et Financement pour le module II (quatre semaines) et le module III (deux semaines)

Equipe pédagogique

Transport international

Responsables de formation : 2 x 1 000 dollars EU =	2 000 dollars EU
Formateurs : 6 x 1 000 dollars EU =	6 000 dollars EU

Per diem

Responsables de formation: 2 x 700 dollars EU/semaine x 6 semaines =	8 400 dollars EU
Formateurs : 6 x 700 dollars EU/semaine x 1 semaine =	4 200 dollars EU

Honoraires Responsables de formation : 2 x 1 000 dollars EU/semaine x 9 = (3 semaines de préparation, 6 semaines sur le terrain)	18 000 dollars EU
---	-------------------

Fonctionnement (télécoms, Internet, photocopies, etc.) =	6 000 dollars EU
--	------------------

Equipement

Informatique : 6 ordinateurs x 1000 dollars EU =	6 000 dollars EU
Logiciels :	2 000 dollars EU
CyberTracker, GPS :	3 000 dollars EU
Vidéoprojecteur :	2 000 dollars EU
Secrétariat :	2 000 dollars EU

Logistique

Transports locaux :	6 000 dollars EU
Logement stagiaire : 29 dollars EU x 15 stagiaires x 42 jours =	18 270 dollars EU
Restauration : 15 dollars EU x 20 participants x 42 jours =	12 600 dollars EU

Stagiaires module II

Transport international stagiaires : 15 x 800 dollars EU =	12 000 dollars EU
Per diem 15 dollars EU x 15 stagiaires x 42 jours =	9 450 dollars EU

Stagiaires module III

Transport international stagiaires : 10 x 800 =	80 000 dollars EU
Per diem : 125 dollars EU x 10 stagiaires x 14 jours =	16 800 dollars EU

Total par session environ

150 000 dollars EU

b) Réunions de préparation à l'exercice du deuxième rapport périodique en Afrique

Le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 22e session (Kyoto, 1998), a invité les États parties à soumettre des rapports périodiques tous les six ans en utilisant le format et les notes explicatives pour les rapports périodiques approuvés par le Comité du patrimoine mondial.

L'exercice de rapport périodique pour la région Afrique a été examiné par le Comité du patrimoine mondial à Budapest en juin 2002. Il s'agira de préparer le deuxième du rapport périodique en Afrique pour la 33e session du Comité en 2009, toutefois il semble nécessaire d'organiser une réunion préparatoire en Afrique dans le courant de l'année 2007.

En effet, depuis le lancement de la Stratégie globale, la *Convention du patrimoine mondial* a connu un regain d'intérêt : le nombre de biens en Afrique subsaharienne a augmenté d'un tiers, passant de 42 biens en 1994 à 63 biens en 2004. Lors du 1er exercice de rapport périodique, seuls 18 États parties ont participé à cet exercice, on compte désormais 25 États parties africains ayant un bien inscrit sur la Liste.

Il paraît donc nécessaire d'organiser deux réunions avec les décideurs de tous les États parties à la *Convention* afin de commencer la présentation du deuxième rapport périodique en Afrique.

La 1ère réunion s'organiserait autour du suivi du rapport périodique avec les pays qui ont participé à ce 1er exercice : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. La réunion pourrait être organisée au 1er semestre de 2007, pour une durée de cinq jours.

De plus, la participation de certains États parties d'Afrique à la *Convention du patrimoine mondial* est très récente, une seconde réunion destinée à discuter les modalités et outils pour l'exercice du rapport périodique est nécessaire et opportune pour les pays ayant eu un bien inscrit la Liste du patrimoine mondial entre 1994 et 2004 et n'ayant pas participé au premier exercice. Cette réunion pourrait être organisée au cours du deuxième semestre de 2007, pour une durée de cinq jours. Il s'agit des pays suivants : Afrique du Sud (six biens), Botswana (un bien), Gambie (un bien), Kenya (trois biens), Nigéria (un bien), Ouganda (trois biens) et Togo (un bien).

Objectifs :

- Passer en revue l'information nécessaire pour les rapports périodiques à fournir par les participants (responsables politiques nationaux, experts en conservation, gestionnaires de sites) ;
- Discuter les expériences, les défis, les leçons apprises dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- Créer un forum d'échange d'opinions et de préoccupations concernant la préservation et la gestion du patrimoine mondial ;
- Discuter les priorités stratégiques pour renforcer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* aux niveaux national et local.
- Discuter de la méthodologie à suivre pour élaborer le 2e rapport périodique pour l'Afrique.

Participants :

- Responsables politiques, dirigeants de planification, de gestion et de conservation et experts du Ministère de la Culture et de la Nature, gestionnaires de sites, et organisations consultatives (ICOMOS, UICN et ICCROM)
- 1ère réunion : Représentant des pays et gestionnaires des sites ayant participé au premier exercice de rapport périodique : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée,

Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

- 2e réunion : Représentant des pays/ou gestionnaires des sites inscrits entre 1994 et 2004 d'Afrique du Sud, Botswana, Gambie, Kenya, Nigéria, Ouganda et Togo.
- Un expert international du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, des conseillers régionaux pour la culture dans la région Afrique.

Programme provisoire :

- Jour 1- Présentation du 1er cycle du rapport périodique en Afrique et sa méthodologie
 Jour 2 -Expériences, défis, leçons apprises dans la mise en oeuvre de la *Convention* et priorité pour renforcer la mise en œuvre aux niveaux régional, national et sur le site
 Jour 3 - Les défis de la conservation en Afrique subsaharienne
 Jour 4 - Groupe de travail pour l'élaboration d'une méthodologie pour le 2e cycle du rapport périodique en Afrique.
 Jour 5 - Groupe de travail pour l'élaboration d'une méthodologie pour le 2e cycle du rapport périodique en Afrique.

Résultats escomptés :

1. Bonne information des décideurs sur les valeurs et l'usage de la *Convention du patrimoine mondial* comme outil de développement ;
2. Information fournie sur les stratégies pour mettre en place les instruments juridiques, administratifs et législatifs appropriés pour la protection du patrimoine mondial ;
3. Connaissances partagées sur les problèmes communs et leurs solutions ;
4. Préparation d'une méthodologie commune au 2e Exercice du rapport périodique en Afrique.

		Dollars EU
Budget total de l'activité (en dollars EU)		146 500
Contribution d'autres fonds (à confirmer)		96 500
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)		50 000
1ère réunion		
<i>Participants internationaux (18 personnes, une par État partie)</i>		57 000
Voyage international (1500 dollars EU x 18)	27 000	
Per diem (montant forfaitaire) (1000 dollars EU x 18)	18 000	
Trois experts internationaux (IUCN/ICOMOS/ICCROM)	12 000	
Expert international : coordinateur général du RP	7 000	7 000
<i>Organisation logistique de l'atelier (cinq jours)</i>		18 000
Location de salle	5 000	
Collation	3 000	
Transport intérieur	2 500	
Equipements (fournitures, etc.)	2 000	
Locations d'équipement (ordinateurs et rétroprojecteur)	3 000	
Secrétariat	2 500	
2e réunion <i>Participants internationaux (sept personnes, une par État partie)</i>		29 500

Voyage international (1500 dollars EU x 7)	10 500	
Per diem (montant forfaitaire) (1000 dollars EU x7)	7 000	
Trois experts internationaux (UICN/ICOMOS/ICCROM)	12 000	
Expert international : coordinateur général du RP	7 000	7 000
Organisation logistique de l'atelier (cinq jours)		18 000
Location de salle	5 000	
Collation	3 000	
Transport intérieur	2 500	
Equipements (fournitures, etc.)	2 000	
Locations d'équipement (ordinateurs et rétroprojecteur)	3 000	
Secrétariat	2 500	
Publication du rapport des deux séminaires	10 000	10 000

**Récapitulation des besoins et des sources de financement
pour l'exercice biennal 2006-2007**

	Besoins de financement pour 2006-2007 (dollars EU)	Financement au titre du Fonds du patrimoine mondial (dollars EU)	Autres financements à trouver (dollars EU)
<i>Suivi des Programmes Africa Nature (Module II) et de Stratégies nationales (Module II)</i>			
1. 2e phase du programme de formation (Module I et II)			
Matériel éducatif	100 000	10 000	90 000
i. Equipement	30 000	5 000	25 000
ii. Logistique	170 000	35 000	135 000
Total (a)	300 000	50 000	250 000
2. Réunion de préparation à l'exercice du 2e rapport périodique en Afrique	130 500	50 000	80 500
Total (b)	130 500	50 000	80 500
3. Publication d'un Manuel de gestion pour les sites naturels du patrimoine mondial en Afrique	20 000		20 000
Total (c)	20 000		20 000
Total général (a + b+ c)	450 500	100 000	350 500

V. Projet de décision

Projet de décision : 29 COM 11C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/11C,
2. Rappelant sa décision 7 EXT.COM 5C, adoptée à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004),
3. Considérant que les trois modules du Programme régional pour l'Afrique représentent des moyens à long terme de renforcer les capacités des gestionnaires de sites du patrimoine naturel, comme d'autres professionnels engagés en Afrique dans la conservation et la protection des biens du patrimoine mondial,
4. Rappelant avec satisfaction le rapport périodique synthétique, publié dans la série des Cahiers du patrimoine mondial (n°3), qui oriente les futures activités relatives au patrimoine mondial en Afrique,
5. Prend note avec satisfaction du travail déjà réalisé par le programme AFRICA 2009 (Module I), le Programme Africa Nature (Module II), et le programme de Stratégies nationales (Module III), et recommande de continuer à intensifier le renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au cours des prochaines phases de ces trois modules ;
6. Remercie les partenaires financiers d'AFRICA 2009 – l'ASDI, par le biais du Conseil national suédois du patrimoine, la NORAD, et les ministères des Affaires étrangères d'Italie et de Finlande – pour leur appui permanent au programme, ainsi que les partenaires financiers du programme Africa Nature et du programme de Stratégies nationales – en particulier les Ministères italien et néerlandais des Affaires étrangères – et leur demande de maintenir leur appui à l'avenir ;
7. Remercie en outre les partenaires opérationnels d'AFRICA 2009 – l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial, CRATerre-EAG, l'EPA et le PMDA –, ainsi que les partenaires du Centre du patrimoine mondial pour les programmes Africa Nature et Stratégies nationales – l'UICN, les bureaux hors Siège de l'UNESCO, la Commission nationale pour l'UNESCO et les institutions et ONG chargées de la protection de la nature en Afrique -, de leurs efforts importants dans la mise en œuvre du programme ;
8. Approuve les activités du Module I du programme AFRICA 2009 pour l'exercice biennal 2006-2007, telles que présentées dans le document WHC-05/29.COM/11C et prend note de la la requête de financement de 200 000 dollars EU soumise par l'ICCROM dans l'annexe 3 du document WHC-05/29.COM/16 ;
9. Approuve en outre les activités des Modules II et III du Programme régional pour l'Afrique, ainsi que les activités proposées pour 2006–2007, telles que présentées dans le document WHC-05/29.COM/11C et prend note du montant de 50 000 dollars EU permettant leur mise en œuvre pendant l'exercice biennal 2006–2007 et figurant dans le document WHC-05/29.COM/16 ;

10. Encourage tous les États parties d'Afrique à la Convention à continuer à élaborer des initiatives pour promouvoir le dialogue à tous les niveaux, afin de :
 - a) favoriser la compréhension nationale et régionale de la protection du patrimoine mondial, et
 - b) maintenir leur soutien aux trois modules du Programme régional pour l'Afrique, en organisant des événements et en mettant à disposition des professionnels en tant que participants, coordinateurs et personnes ressources ;
11. Demande au Secrétariat de préparer le second exercice de rapport périodique pour l'Afrique, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 33^e session (2009).